



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3835^e séance

Vendredi 21 novembre 1997, à 13 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Qin Huasun	(Chine)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Costa Rica	M. Sáenz Brolley
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Teixeira
	Guinée-Bissau	M. Da Rosa
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Matuszewski
	Portugal	M. Madureira
	République de Corée	M. Yung Woo Chun
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage-
ment (S/1997/884)

La séance est ouverte à 13 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1997/884)

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, document S/1997/884.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/904, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République

de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1139 (1997).

Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

«Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/1997/884)

“qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.”

Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1997/53.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.